



Assemblée générale sur l'adoption et la validation des outils de gestion de l'ANIAC

Les acteurs des différents ministères membres de l'Autorité Nationale pour l'Interdiction des Armes Chimiques au Togo (ANIAC-Togo) ont entamé ce lundi 19 février à Atakpamé (150 km au nord de Lomé), une assemblée générale portant sur l'adoption et la validation des outils de gestion de cette Autorité.

Il s'agit du règlement intérieur, du plan d'action 2018-2019 de même que le manuel de procédures administratives financières et comptables de l'ANIAC-Togo.

L'ouverture des travaux qui dureront cinq jours, a été présidée par Bruno Pakoupati Boyodé, président de l'ANIAC-Togo. Au cours de cette assemblée, les participants échangeront sur les différents énoncés et apporteront des contributions pour la perfection des documents soumis à leur appréciation.

Créée le 04 novembre 2015 par décret N° 2015-082/PR, l'ANIAC-Togo est une structure nationale qui vise à promouvoir la paix, la stabilité et la sécurité internationale, en contribuant au désarmement et au développement économique.

Elle a pour but de lutter contre la prolifération des produits chimiques dans toutes leur forme sur toute l'étendue du territoire togolais afin d'assurer une meilleure utilisation de ces produits pour le bien-être socio-économique des populations du Togo.

La mission de cette Autorité est d'assister le gouvernement dans la conception et la mise en œuvre de la politique nationale sur l'interdiction des armes chimiques et sur leur destruction, ainsi que des produits chimiques prohibés par la Convention sur l'interdiction des armes chimiques.

Selon M. Boyodé, les armes chimiques sont en effet tout produit chimique qui, par son action chimique sur des processus biologiques, peut provoquer la mort, une incapacité temporaire ou des dommages permanents chez les êtres humains ou les animaux.

De notre correspondant à Atakpamé, Evrard NOMANYO